RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 276**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA Stratégie et Développement du Territoire
Direction de la Vie Locale
Service des Communes
1 39 34

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 SEPTEMBRE 2026
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide à l'amélioration des forêts communales et la défense contre les incendies - 3e répartition 2026.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le Département propose divers dispositifs d'aide financière aux communes et groupements de communes, pour leur permettre de réaliser des investissements contribuant à la protection de l'environnement.

Par délibération du 14 avril 2026, le Conseil départemental a approuvé la reconduction du dispositif « Aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies », afin de subventionner les opérations réalisées par les communes ou les groupements de communes pour l'amélioration des forêts communales et la prévention des incendies.

Sont éligibles à ce dispositif les opérations intervenant notamment dans les domaines suivants :

- la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) et la sylviculture (coupes d'éclaircie, débroussaillement, élagage, broyage, plantations, …) ;

- les travaux relevant des plans de massif (PIDAF) en cofinancement avec la Région et l'Union Européenne, à hauteur de 80% du montant HT des travaux pour la réalisation de travaux forestiers à intérêt DFCI prioritaire ;

- la restauration des terrains incendiés (notamment abattage, élagage et évacuation des bois brûlés, sécurisation des versants pour la prévention des éboulements, traitement paysager) ;

- l'accueil du public et la sensibilisation à la préservation de la forêt (nettoyage de la forêt, aménagement d'espaces pédagogiques, réfection des petits ouvrages témoins de l'activité forestière tels que des fours à chaux, charbonnières, puits, restanques) ;

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-152552-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- les travaux de mise en œuvre de l'obligation légale de débroussaillement (OLD) mandatés par les communes ou les groupements de communes en section d'investissement de leur budget ;

- l'installation et l'aménagement de réservoirs d'eaux (citernes, bassins de récupération des eaux de pluies) ;

- l'acquisition de véhicules destinés aux comités communaux de feux de forêt (CCFF) ;

Un taux de financement de 20 à 60 % du coût HT de l'opération est applicable aux demandes déposées au titre de ce dispositif.
Pour les véhicules éligibles, une aide forfaitaire plafonnée à 10 000 € par véhicule est appliquée.

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget départemental pour ce dispositif au titre de l'exercice 2026 est de 1 000 000 €.

Deux répartitions de crédits ont été approuvées par la Commission permanente du Conseil départemental lors de ses réunions des 14 avril et 26 juin 2026, pour un montant total de 399 283 €.

Le Département a été saisi, au titre de ce dispositif, de différentes demandes de subventions formulées pour 2026 par 13 communes, présentées en annexe 1.

Ces opérations, établies pour des programmes de travaux et d'acquisitions sous maîtrise d'ouvrage communale, ont été déposées sur la plateforme dématérialisée de gestion des subventions départementales.

Le montant total des subventions d'investissement sollicitées est de 376 482 € sur une dépense subventionnable globale de 991 421 € HT, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-152552-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-09-25-276

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 SEPTEMBRE 2026

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide à l'amélioration des forêts communales et la défense contre les incendies - 3e répartition 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt cinq septembre à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Sophie CAMARD, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :
Mme Laure-Agnès CARADEC, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

Donne(nt) pouvoir :
M. Cyrille BLINT à M. Jacky GERARD, Mme Marie-Pierre CALLET à Mme Valérie GUARINO, Mme Alison DEVAUX à M. Thierry SANTELLI, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Martial ALVAREZ, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Patrick GHIGONETTO à Mme Danielle MILON, M. Hervé GRANIER à M. Lucien LIMOUSIN, M. Yves MORAINE à M. Didier REAULT, M. Henri PONS à M. Gérard GAZAY, Mme Anne RUDISUHLI à Mme Laurence ANGELETTI, Mme Amapola VENTRON à M. Richard MALLIE.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-152552-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-09-25-276

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 SEPTEMBRE 2026

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide à l'amélioration des forêts communales et la défense contre les incendies - 3e répartition 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 25 septembre 2026, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, sur une dépense subventionnable globale de 991 421 € HT, un montant total de subventions de 376 482 € à diverses communes, au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies pour l'année 2026, conformément au détail figurant en annexe 1 du rapport ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;

- d'approuver les montants des affectations, comme indiqués en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-152552-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Adopte à l'unanimité

Pour : 55
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-152552-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026